

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2020

Date de convocation et d'affichage : 17 janvier 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 08.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BLUM Catherine, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, DUCHENE Annie, BEURY Jeanne-Laure, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michelle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, PARIGAUX Jean-Louis par SBROVAZZO Valérie, POTTIER Denis par FEVRE Elisabeth

Sont excusés et ont donné pouvoir : ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, PETIT Sandrine à MALARMEY Michelle, BETTINGER Sylvianne à GIRARDIN Olivier, CASTEX Jean-Marie à MARIE Sylvie, BAILLY Jean-Marie à GAILLARD Paul, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

Absents et excusés : MOCQUERY Bernard, GRIENENBERGER Daniel, AMILHAU Marie-Pierre, VETTER Claude, VOLHUER Michel, DESROUSSEAU Pascal, ROBERT Isabelle, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, LEROY Marie-Thérèse, JOLLIOT Marie-France, DUQUESNOY Olivier, HANDEL William, RICHARD Sophie, SIMON Véronique

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°13	Aides aux aménagements de voirie en faveur des vélos - Octroi d'un fonds de concours à la Commune de Barberey-Saint-Sulpice pour l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD20 - phase 1
RAPPORTEUR	Hubert TRUELLE

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
111	120	120			

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2020

**AIDES AUX AMENAGEMENTS DE VOIRIE EN FAVEUR DES VELOS
OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE
POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA RD20 – PHASE 1****Exposé :**

Dans le cadre de sa politique des déplacements inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains, Troyes Champagne Métropole peut apporter son soutien financier aux gestionnaires et aménageurs de voirie de l'Agglomération troyenne réalisant des infrastructures cyclables ou bien mettant en œuvre des équipements destinés aux vélos.

La demande de fonds de concours de la Commune de Barberey-Saint-Sulpice porte sur la création de pistes cyclables le long de la RD20. Cet aménagement consiste en la création de pistes unidirectionnelles sur trottoir de part et d'autre de la RD20. Le projet se compose de deux phases. La première phase a été notifiée aux entreprises et les travaux ont démarré, la seconde aura lieu courant 2020. La première phase consiste en l'aménagement une piste cyclable unidirectionnelle de 940 ml. Le montant des dépenses éligibles pour la phase 1 s'élève à 202 100 € HT (sur un montant global d'opération de 217 000 € HT).

Pour cette opération, la commune n'a pas sollicité d'autre fonds de concours.

Conformément à la délibération du 3 juillet 2017 relative à la modification du dispositif du Guide des aides de soutien aux aménagements en faveur des vélos indiquant que toutes les communes de l'Agglomération peuvent bénéficier d'un fonds de concours à hauteur de 20 % des dépenses éligibles HT pour l'aménagement d'itinéraires cyclables en site propre, ces dépenses sont plafonnées à 150 € HT par mètre linéaire d'aménagement, soit pour 940 ml à 141 000 € HT.

Dans ces conditions, il est envisageable d'apporter à la Commune de Barberey-Saint-Sulpice une aide sous forme d'un fonds de concours d'un montant maximum de : **141 000 € x 20 % = 28 200 €**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 204 du budget primitif 2020.

Il est précisé que cette somme représente un plafond d'intervention, que le montant du fonds de concours effectivement versé à réception des travaux sera éventuellement réduit au regard de la dépense réelle et des autres subventions sollicitées.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'OCTROYER un fonds de concours à la Commune de Barberey-Saint-Sulpice en vue de participer au financement de la piste cyclable le long de la RD20 – phase 1, d'un montant de maximum de 28 200 € soit 20% d'un coût éligible de 141 000 € HT ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote